



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°05/2018

En séance du 14 mars 2018 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION EAUX POTABLES, EAUX USEES, ELECTRICITE & CAD (Président : Pascal Tornay)**
 - **Raccordement de l'A Neuvaz** (eaux usées) : le Conseil attribue le mandat pour l'élaboration d'un avant-projet incluant le camping au bureau Thétaz Ingénieurs civils SA.
 - **Générateur de fumée** : le Conseil décide d'accepter l'offre de Corelltech afin de localiser les raccordements d'eaux claires non autorisés.
 - **CAD étape 2018** : le Conseil adjuge les travaux de Génie civil à l'entreprise Charly Lovey SA et le bitume à Sabeco SA. Les travaux débuteront le 9 avril prochain.

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION AGRICULTURE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT (Président : Jean-Marc Copt)**
 - **Finale nationale** : le Conseil décide d'offrir les plaques de fermeture des sonnettes, frappées de l'écusson de la commune pour un montant de Fr. 4000.-.
 - **Agriculteurs** : le Conseil prend connaissance de l'organisation d'une rencontre entre les représentants communaux en charge de l'agriculture et les agriculteurs détenteurs d'UGB le lundi 26 mars à l'Aula de l'école de La Proz.

3. **RAPPORT DE LA COMMISSION POLICE, FEU & SECURITE (Présidente : Sylvie Rausis)**
 - **Délégué BPA** : le Conseil décide de nommer M. Conrad Davoli comme délégué BPA pour les constructions.
 - **Pompiers** : le Conseil valide les mutations au sein du corps des sapeurs-pompiers (nominations, retraites, démissions, licenciement, promotions).
 - **Cours sur le lac de Champex** : le Conseil prend connaissance de l'organisation d'un cours pour les professionnels et les instructeurs de sauvetage sur le lac gelé par la FSSP (Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers) du 12 au 16 mars 2018.

4. **DIVERS**
 - **Auberge de la Place** : le Conseil constate que la faillite de la société La Place d'Orsières 2017 Sàrl a été prononcée le 6 mars 2018. Il décide de retirer l'autorisation d'exploiter notifiée à Mme Carvalho Alves Faria Graça Maria le 23 janvier 2017 avec effet immédiat.
 - **Rond-point entrée d'Orsières** : le Conseil décide de faire un aménagement provisoire pour 2018.
 - **Gestion des déchets – taxe de base** : le Conseil fixe la taxe de base pour l'année 2018 :
 - Fr. 75.- pour les particuliers
 - Fr. 100.- pour les entreprises.

Séance levée à 20h00
Orsières, le 26.03.2018

L'Administration communale